

Votre agent général
EIRL GREGORY BENOIT
28 RUE DU GENERAL DE GAULLE
95220 HERBLAY SUR SEINE
☎ **01 39 97 63 15**
📧 **agence.gregorybenoit@axa.fr**



Assurance et Banque

N° ORIAS **17 005 952** (GREGORY BENOIT)
Site ORIAS **www.orias.fr**

SARL SINA BATIMENT
4 SENTE DE L ORME BRULE
95220 HERBLAY-SUR-SEINE

Votre contrat

Construction **BATISSUR**

Vos références

Contrat
0000005849743404
Client
1236128404

Date du courrier
08 décembre 2023

ATTESTATION D'ASSURANCE

AXA France, dont le siège social est situé **Terrasses de l'Arche 92000 Nanterre** atteste que :
SARL SINA BATIMENT
4 SENTE DE L ORME BRULE
95220 HERBLAY-SUR-SEINE
N°SIREN/SIRET : **79375484700010**

Est titulaire du contrat d'assurance n° **0000005849743404** pour la période du **01/01/2024** au **01/01/2025**.

Assurance de responsabilité décennale obligatoire

1. Les garanties objet de la présente attestation s'appliquent :

- Aux activités professionnelles ou missions suivantes : activités rappelées au paragraphe « Activités souscrites » ci-après.
- Aux travaux ayant fait l'objet d'une ouverture de chantier pendant la période de validité mentionnée ci-dessus. L'ouverture de chantier est définie à l'annexe I de l'article A. 243-1 du code des assurances.
- Aux travaux réalisés en France métropolitaine ou dans les départements d'outre-mer.
- Aux chantiers dont le coût total de construction HT tous corps d'état, y compris honoraires, déclaré par le maître d'ouvrage n'est pas supérieur à la somme de **15 000 000** euros.
Cette somme est portée à **40 000 000** euros HT en présence d'un contrat collectif de responsabilité décennale bénéficiant à l'assuré, comportant à son égard une franchise absolue au maximum de 10 millions d'euros pour les lots structure et gros œuvre et 6 millions d'euros pour les autres lots.

